

Zeitschrift:	Technique agricole Suisse
Herausgeber:	Technique agricole Suisse
Band:	41 (1979)
Heft:	2
Rubrik:	Doit-on se cramponner au volant lors d'une chute du tracteur?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

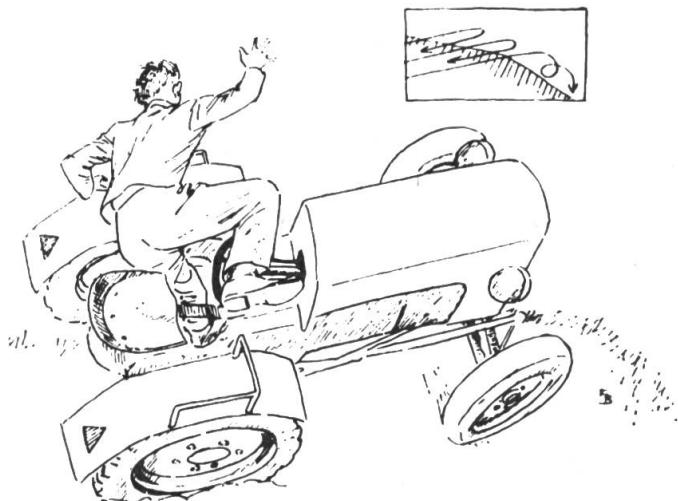
Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

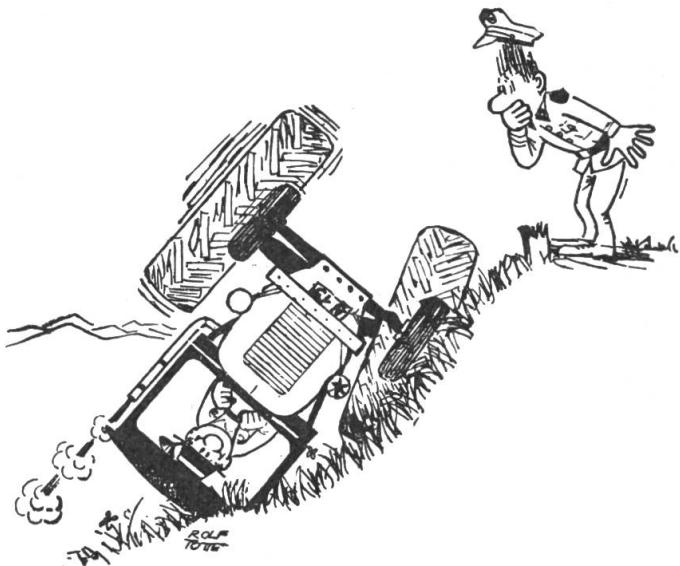
Doit-on se cramponner au volant lors d'une chute du tracteur ?

par J. Hefti, Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture (BUL), Brougg

Comme on le sait, la majorité des tracteurs agricoles de notre pays ne sont pas encore munis d'un équipement destiné à protéger le conducteur (cadre ou cabine de sécurité). Cela malgré qu'on sache d'une façon générale que le capotage d'un tracteur peut entraîner la mort de son conducteur. Avec les tracteurs dépourvus d'un tel équipement, l'unique possibilité de survie (abstraction faite d'un coup de chance) consiste presque toujours à sauter à temps de la machine afin de se mettre en sûreté. Pour autant que nous la sachions, cette réaction spontanée à déjà sauvé la vie à beaucoup de conducteurs de tracteurs. Toutefois, également dans de nombreux cas, elle a été malheureusement trop tardive.



Cela étant, la question se pose de savoir si tous les conducteurs de tracteurs dont la machine est déjà munie d'un des équipements de sécurité en question ne devraient pas avoir une réaction contraire, c'est-à-dire celle de se cramponner fermement au volant. Quelques chutes qui se sont produites avec des tracteurs et des chars automoteurs pourvus d'un toit-abri (lequel ne doit pas être confondu avec un cadre de sécurité ou une cabine de sécurité) ont en effet montré que le fait de sauter à terre a coûté la vie à leurs conducteurs. Le cadre du toit-abri leur causa en effet de très graves blessures lorsque leur machine fit plusieurs tours sur elle-même. Dans d'autre-



tres cas, ce même cadre porta des coups mortels à la nuque et dans la région lombaire des conducteurs. **De tels accidents tragiques peuvent être toutefois largement évités avec des tracteurs munis d'un cadre ou d'une cabine de sécurité à condition que le conducteur se cramponne fermement au volant.** Dans des cas exceptionnels, soit lorsque le tracteur est sur le point de tomber dans des eaux courantes ou dormantes ou bien quand on craint qu'il va faire plusieurs tours sur lui-même dans le lit d'un torrent, la réaction la plus juste est par contre celle de sauter à terre. On ne doit cependant pas perdre de vue qu'un tracteur équipé d'un cadre de sécurité ou d'une cabine de sécurité ne fait pas plusieurs tours sur lui-même dans la majorité des cas et reste couché sur le côté, de sorte que sauter à terre peut généralement augmenter considérablement les risques d'accidents graves.

Trad. R.S.

Le numéro 4/79

paraîtra le 1er mars 1979

Dernier jour pour les ordres d'insertion:

15 février 1979

Annonces Hofmann SA, Case 229
8021 Zurich, Tél. (01) 202 28 96